

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Band: 47 (1939)

Heft: 36

Vereinsnachrichten: Réponse du délégué de la Croix-Rouge Italienne au président de la Croix-Rouge Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

assister aux scènes émouvantes qui s'y passèrent. Aussitôt il se mit au travail pour consoler les mourants et pour soulager les blessés. Dès le dimanche matin il réussit à réunir un nombre de femmes du peuple qui secondaient les efforts que l'on faisait pour venir au secours des blessés, de leur donner à manger et à boire, de panser leurs plaies ou laver les corps sanglants.

Bientôt un noyau de volontaires s'est formé. Les femmes lombardes courent à ceux qui en ont le plus grand besoin; Henri Dunant s'emploie à organiser les secours dans celui des quartiers qui paraît en être le plus dépourvu. Dans la Chiesa Maggiore, près de 500 soldats sont entassés qui manquent encore de secours. Par ses efforts presque surhumains, Dunant réussit à sauver ou à soulager un grand nombre de ces malheureux.

Trois ans après la bataille, Henri Dunant publia son célèbre livre «Un souvenir de Solférino». D'une façon émouvante, il raconta ces scènes de douleur et de désolation, et comme conséquence, il posa la question: «N'y a-t-il pas moyen, pendant une époque de paix, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre? Puisque la situation des esprits en Europe, sans mentionner d'autres indices encore, peut faire prévoir des guerres qui semblent inévitables dans un avenir plus ou moins éloigné, pourquoi ne profiterait-on pas d'un temps de tranquillité pour étudier et chercher à résoudre une question d'une importance si haute et si universelle?»

Le sujet, d'un intérêt si général, une fois livré à la méditation de chacun, provoquera sans doute les réflexions et les écrits de personnes plus habiles et plus compétentes; mais en attendant, n'est-il pas évident que, pour atteindre ce noble but, il faudrait d'abord que cette idée, présentée aux diverses branches de la grande famille européenne, fixât l'attention et conquît les sympathies de tous ceux qui ont une âme élevée ou un cœur susceptible de s'émouvoir aux souffrances de leurs semblables?»

Cet appel de Henri Dunant fut entendu dans toute l'Europe et même dans le monde entier, et c'est aujourd'hui que nous pouvons fêter le 75^e anniversaire de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Nous connaissons tous les résultats heureux que cette convention a obtenus, et ce sont les autorités compétentes qui en parlent aujourd'hui à de différentes occasions.

La Croix-Rouge Suisse n'a pas voulu laisser passer le 80^e anniversaire de la bataille de Solférino sans montrer une preuve de gratitude pour l'inspirateur et fondateur de la Croix-Rouge internationale qui a conçu son idée humanitaire sur le champ de la bataille. Nous avons fait dessiner et frapper cette plaquette qui montre l'effigie de Henri Dunant et qui porte l'inscription:

Enrico Dunant, promotore della Croce Rossa internazionale, assistendo il 24 giugno 1859 alla battaglia di Solferino, ivi concepì l'idea dell'opera di soccorso ai feriti e malati degli eserciti in campagna.

Dono della Croce Rossa svizzera alla Croce Rossa italiana in occasione del settantesimo quinto anniversario della Convenzione di Ginevra.

La plaquette est destinée pour être apposée à l'ossuaire où reposent les victimes de la bataille de Solférino. Son but est de rappeler aux visiteurs du champ de bataille la mémoire du grand philanthrope helvétique. Notre première idée était celle de remettre la plaquette à l'endroit même de sa destination aux délégués de la Croix-Rouge Italienne. Nous comprenons très bien que les circonstances actuelles ne permettent pas une telle démonstration. Nous vous remettons donc la plaquette sans cérémonie ici au siège du Comité international de la Croix-Rouge, qui a la courtoisie de mettre sa maison à notre disposition.

Veuillez accepter, Monsieur le Comte, la plaquette comme témoignage de notre haute estime et notre amitié sincère pour la Croix-Rouge Italienne.

Réponse du délégué de la Croix-Rouge Italienne au président de la Croix-Rouge Suisse

Monsieur le Président de la Croix-Rouge Suisse,

Mesdames et Messieurs,

Vous avez voulu, par un signe tangible, marquer la date du 75^e anniversaire de la Convention de Genève, et vous le faites aujourd'hui en remettant, au nom de la Croix-Rouge Suisse, à votre société sœur, la Croix-Rouge Italienne, cette artistique plaquette en bronze, qui devra être apposée à Solférino, sur les lieux de la bataille, où votre grand concitoyen, Henri Dunant, conçut et

organisa la première réalisation pratique de l'idée humanitaire de la Croix-Rouge.

Je vous remercie sincèrement d'associer l'Italie et la Croix Rouge Italienne à cette manifestation — qui célèbre aussi le 75^e anniversaire de sa propre fondation —, et je vous adresse ces remerciements au nom de S. E. le Sénateur Cremonesi, président général de notre association, que j'ai l'honneur de représenter officiellement ici, à cette émouvante cérémonie.

Je vous assure que votre désir sera accompli religieusement, et que la plaquette que vous me remettez aujourd'hui sera, selon vos désirs, apposée sur l'Ossuaire du champ de bataille de Solférino.

Ce bronze est destiné à rappeler une fois de plus au monde l'œuvre de Henri Dunant et des vaillants pionniers genevois, qui a conduit à la signature de la première Convention de Genève en 1864, dont le traité humanitaire consacra le sort des militaires blessés dans les armées en campagne, idée qui, comme notre grand président, M. Max Huber, a récemment rappelé, avait reçu les vœux de quelques précurseurs et parmi ceux-ci d'un Italien.

Merci aussi pour avoir choisi, comme lieu de la consigne de cette plaquette, la Villa Moynier, siège du Comité international de la Croix-Rouge, c'est-à-dire ce temple où, dans les moments les plus difficiles de l'histoire contemporaine, se réunit le groupe restreint de ces hautes personnalités genevoises et suisses dont l'autorité morale est incontestable, qui est le dépositaire des idées de neutralité qui ont inspiré les conventions humanitaires de Croix-Rouge.

Véritable oasis à Genève, au milieu de la tourmente, de neutralité et d'indépendance scrupuleuse et réelle, pour le bien de l'humanité, lorsque celle-ci est frappée par le malheur et la souffrance!

Permettez-moi, M. le président de la Croix-Rouge Suisse, de rendre hommage en cette occasion aussi au Comité international de la Croix-Rouge, au nom de la Croix-Rouge Italienne et en mon nom personnel, puisque depuis un quart de siècle, j'ai l'honneur de suivre de près le travail hautement humanitaire de cette institution.

Petit groupe de membres et de consciences — mais très grand pour l'œuvre qu'il a accompli —, sincèrement dévoué au service de la vérité et de la plus stricte neutralité, sur lequel tous les peuples savent de pouvoir compter dans les moments les plus difficiles de leur existence.

Digne successeur et représentant de l'œuvre immortelle de Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, dont la Croix-Rouge Suisse veut honorer la mémoire aujourd'hui avec la cérémonie qui vient de s'accomplir.

Rotkreuzmarken

Zur Erinnerung an das 75jährige Bestehen der Genfer Konvention hat die P.T.T.-Verwaltung zwei Gedenkmarken (20 und 30 Rappen) herausgegeben. Die Rotkreuzmarken wurden vom 22.—31. August an allen Poststellen an Stelle der gewöhnlichen Frankomarken abgegeben. Solange vorrätig, sind sie auf besonderes Verlangen noch bis zum 30. November 1939 erhältlich. Ihre Gültigkeit im Postverkehr ist auf die Zeit vom 22. August 1939 bis 31. Mai 1940 beschränkt.



A l'occasion du 75^e anniversaire de la signature de la Convention de Genève, l'administration des P. T. T. a émis deux timbres commémoratifs (20 et 30 cts.). Les timbres de la Croix-Rouge furent vendus du 22 au 31 août à tous les guichets postaux, en lieu et place des timbres ordinaires à 20 et 30 cts. Dans la mesure où la provision le permettra, ils seront encore vendus, jusqu'au 30 novembre 1939, aux personnes qui les demanderont spécialement. La durée de leur validité d'affranchissement est limitée à la période allant du 22 août 1939 au 31 mai 1940.